



Siège : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS

- Tel : 01 44 92 78 50 – Fax : 02 44 84 58 41

Courriel : fpip-eurocop@gmx.fr

Site : www.fpip-police.com

LA POLICE
LE METIER
LA FPIP
SON SYNDICAT

PORT DU
MATRICULE ?

CODE
DE
DEONTOLOGIE ?

NON MERCI !

Certaines organisations syndicales ont accepté, pour qui ? pourquoi ? dans quel but ? de faire le jeu des lobbys anti-flics et de rendre le

policier encore plus suspect : **INACCEPTABLE POUR LA FPIP !**

Pour la FPIP c'est clair : **NI MATRICULE
NI AUCUN NUMERO D'IDENTIFICATION** quel qu'il soit !

Pour la FPIP c'est sûr : **PAS DE CODE DE DEONTOLOGIE** dans sa rédaction actuelle où grande place est donnée à l'infantilisation du policier, où des règles applicables au simple citoyen sont répétées inlassablement, pointant du doigt le défenseur de l'ordre.



On veut « tracer » le policier en le suspectant : **INACCEPTABLE**, alors que des moyens légaux existent déjà pour connaître les personnels intervenants.

IL FAUT RENDRE DE LA LIBERTE AUX POLICIERS !

Ce que certains murmurent, la FPIP le revendique, seule, haut et fort :

*Au lieu de désigner le policier comme présumé coupable, il faut lui donner des moyens supplémentaires en changeant, par exemple, le cadre juridique de l'utilisation de son arme : nous exigeons à l'instar de nos collègues gendarmes, **LE DROIT DE TIRER APRES SOMMATIONS.***

INTERDICTION DU TUTOIEMENT ? Chiche, mais alors pour tout le monde !

Paris, le 19 Mars 2013, Bureau National Fédéral